

le 15 Avril, toutes les Chambres assemblées,
 20 Que le Roi seroit supplié d'agréer qu'ils ré-
 20 signassent leur état & leurs fonctions entre
 20 les mains de Sa Maj., parce qu'après les re-
 20 proches qu'il leur a falu entendre de sa pro-
 20 pre bouche, ils ne pouvoient plus, avec
 20 quelque décence, porter le nom de Magi-
 20 strats : Que cependant pour donner au Roi
 20 les dernières preuves de leur amour pour sa
 20 personne sacrée, ils ont repris le service & le
 20 continueront jusqu'à ce qu'il ait pourvû à la
 20 souveraine Administration dans la Province,
 20 avec prière réitérée qu'il lui plaise de le faire
 20 le plutôt possible, parce que les fidèles Su-
 20 jets de Sa Maj. pourroient regarder le service
 20 ultérieur du Parlement comme la cause de la
 20 perte de la bienveillance du Roi. »

Le Parlement de *Paris* s'intéressant dans la
 cause de celui de *Rennes*, a crû devoir aussi faire
 un Arrêté, & le fit le 19. du même mois d'A-
 20 vril, toutes les Chambres assemblées. Il porte
 20 « Que le premier Président sera chargé d'em-
 20 ployer ses bons offices, pour faire connoître
 20 au Roi la douleur que ressent son Parlement
 20 de la situation actuelle de celui de Bretagne,
 20 que les procès verbaux envoyés par ce dernier
 20 Corps, seront déposés au Greffe, sans ap-
 20 prouver aucunes expressions contraires aux
 20 droits essentiels de la Pairie, sur lesquels il
 20 a été déjà délibéré & statué en présence
 20 des Princes & Pairs le 29. Mars de l'année
 20 dernière. » Cet Arrêté fut approuvé par 63
 Membres du Parlement : trente autres étoient
 d'opinion que les Pairs fussent convoqués pour
 donner leurs avis.

Conséquemment à cette affaire de la Pairie le
 Prince